

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC50

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Sermier, M. Bony, Mme Louwagie, M. Perrut,
M. Deflesselles, M. Straumann, M. Dive, M. Jean-Claude Bouchet, M. Vialay, Mme Meunier,
M. Masson, M. Viala, M. de Ganay, Mme Lacroute et M. Ciotti

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« l'établissement, »

insérer les mots :

« le rapprochement entre établissements du premier degré et établissements du second degré, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise également à permettre des expérimentations plus approfondies sur l'école du socle. Sans aller jusqu'à regrouper au sein d'un même établissement des classes du primaire avec des classes du collège, il propose de favoriser les initiatives permettant un rapprochement entre les établissements du premier degré et ceux du second degré.